

## LA JOURNÉE

### N-VA et Belang boycottent la présentation du rapport d'Unia au Parlement flamand

Comme chaque année, Unia, le centre interfédéral pour l'égalité des chances, était invité à la commission Égalité des chances du Parlement flamand pour présenter son rapport annuel. Mais au moment où les représentants d'Unia ont commencé à exposer les grandes lignes de leur rapport, les députés N-VA et Vlaams Belang ont quitté la réunion, à l'exception du président de la commission, le N-VA Kris Van Dijck.

Une situation dénoncée par le député Maxim Veys (Vooruit) qui s'est fendu d'un commentaire sur le réseau social Twitter. "Pauvre et triste Flandre, apparemment on ne sait plus s'écouter les uns les autres", a déploré le socialiste flamand.

### Un élu de Pepinster aurait détourné l'aide aux sinistrés

Le bourgmestre de Pepinster Philippe Godin a accusé l'élu Claude Dedye d'avoir détourné des dons pour les sinistrés lundi soir lors d'un conseil communal. Ce dernier a reconnu les faits en séance publique, d'après les informations relayées mardi par *L'Avenir*. Le 15 décembre dernier, l'ancien président de l'USC et ex-échevin, alors actif au cœur du centre de dons de la gare, aurait demandé à un transporteur de charbon – généralement offert par une coopérative pour venir en aide aux sinistrés – d'en faire livrer une demi-tonne dans une habitation située à Goffontaine, cite *L'Avenir*. Ces dons ont été livrés à une personne qui n'a pas été impactée par les inondations. Il s'agit de la maison de membres de la famille de Julie Beckers, la compagne de Claude Dedye et cheffe de groupe du même parti politique que lui, selon *L'Avenir*. L'homme a reconnu les faits.

La commission de vigilance du PS se réunira pour analyser les cas de Claude Dedye et Julie Beckers. Dans l'intervalle, les deux sont suspendus de leurs fonctions internes au PS et Dedye doit remettre son mandat de conseiller, d'après le quotidien.

### La prolongation de la loi pandémie approuvée, au grand dam de l'opposition

La commission de l'Intérieur de la Chambre a approuvé mardi la prolongation de la loi pandémie pour trois mois supplémentaires. La confirmation de l'arrêté royal a été validée par la majorité Vivaldi. La N-VA, le Vlaams Belang et le PTB ont voté contre. Le 21 janvier, le Comité de concertation (Codeco) s'était accordé sur cette prolongation de la situation d'urgence épидémique. Censée cesser ses effets le 28 janvier, la loi pandémie restera en vigueur jusqu'au 28 avril.

L'arrêté royal, confirmé en commission, doit encore être approuvé en plénière. Ce devrait être chose faite jeudi. Cette décision découle de l'analyse des risques du risk assessment group (RAG) et de l'avis du commissariat Corona, a rappelé le Premier ministre Alexander De Croo (Open VLD).

L'opposition a contesté cette prolongation. "D'autres pays prennent une autre attitude, une autre politique sanitaire. Objectivement, les conditions ont changé. La loi pandémie n'est pas le bon outil", a estimé Nabil Boukili (PTB). Le propos a été contesté par M. De Croo: "Nous vivons dans un pays où nous avons toujours adopté des mesures qui ne sont pas abusives."

Le débat en commission a aussi été marqué par une passe d'armes entre le chef de groupe N-VA Peter De Roover et Frank Vandenbroucke (Vooruit). "Les chiens aboient et la caravane passe. Et dans cette caravane, se trouve (le ministre-Président flamand N-VA) Jan Jambon!", a lancé le ministre fédéral de la Santé, alors que les nationalistes flamands ont voté contre l'approbation de l'arrêté royal. "La caravane européenne passe et vous faites en sorte que notre population reste dans le désert", a répondu M. De Roover.



Mathilde Vandorpe  
Députée wallonne (CDH)



François Desquesnes  
Député wallon, chef du groupe CDH

## "Chaque ministre wallon aura sa loi pandémie"

■ Le CDH dénonce les méthodes de la majorité, qui met "le Parlement wallon de côté".

D eux des quatre décrets qui seront votés ce mercredi en séance plénière du Parlement wallon inquiètent les députés de l'opposition (CDH et PTB). Le premier modifie le code de l'Action sociale et de la Santé pour mieux faire face à la crise sanitaire. Le second concerne l'approvisionnement en gaz et en électricité pour les sinistrés des inondations de juillet.

Le PTB avait déjà marqué ses inquiétudes il y a deux semaines sur ces deux décrets (*La Libre* du 18 janvier). Le CDH sort à son tour, par la voix de son chef de groupe, François Desquesnes et par celle de la députée Mathilde Vandorpe. "Je crois que certains députés de la majorité ne se rendent pas compte de ce qu'ils vont voter", précise d'entrée, Mme Vandorpe qui s'est penchée sur le Code wallon de l'action sociale et de la santé. "La majorité (PS-MR-Écolo, NdlR) veut faire passer des choses imbuvalables en stoemelings. Le gouvernement s'octroie des pouvoirs spéciaux par un décret. À l'avenir, en cas de nouvelle pandémie, il ne devra plus passer devant le Parlement pour prendre certaines décisions importantes en matière de santé publique", explique-t-elle.

#### Deux avis non suivis

L'élue accepte difficilement que "la majorité glisse des mesures de type loi pandémie dans des dispositifs que nous pourrions soutenir". Elle dénonce le fait que ce texte mette à l'avenir "le Parlement de côté". "Ils disent qu'il ne s'agit pas de mesures de pouvoirs spéciaux et pourtant ils reconnaissent s'être inspirés de la loi pandémie de la majorité fédérale."

Précisons aussi que les avis du Conseil d'État

et de l'Autorité de protection des données (APD), qui relèvent de nombreux problèmes, ne sont absolument pas suivis par la ministre Morreale (PS) qui porte le projet de décret.

François Desquesnes ajoute que "le ministre Henry (Écolo) qui vient avec un décret électricité-gaz favorable aux sinistrés des inondations de la mi-juillet, glisse lui aussi des mesures qui permettront au gouvernement de prendre tout un tas de décisions sans passer devant le Parlement. Et lui aussi s'assied sur différents avis dont celui du Conseil économique, social et environnemental de la Wallonie (CESE) composé notamment des partenaires sociaux".

#### De véritables pouvoirs spéciaux

Parce que dans son texte relatif aux sinistrés, le ministre Henry modifie aussi deux décrets. Celui du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et celui du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz "pour y insérer des pouvoirs spéciaux afin de faire face aux crises futures, dans de strictes conditions", précise le texte du décret. Des strictes conditions que le CESE a qualifié "d'inappropriées pour faire face à une situation de force majeure. Le CESE évoque aussi l'absence de garde-fous démocratiques", insiste Desquesnes.

Les deux députés CDH craignent que les autres ministres du gouvernement wallon "fassent de même dans de futurs décrets. Chacun aura sa loi pandémie. Tout cela conduit à une absence de débat et à un manque de transparence. Je rappelle que durant la pandémie, le Parlement de Wallonie n'a jamais cessé de fonctionner et qu'il est capable de travailler vite. En tout cas, il va plus vite que le gouvernement wallon lorsque celui-ci doit dégager un accord entre ses différentes composantes", conclut le chef de groupe CDH, qui espère que les députés de la majorité se rendent compte de ce qu'ils vont voter.

Stéphane Tassin